

Marssac Info



Journal Municipal d'information

Novembre 2015 - N° 65



Alors que va s'ouvrir à Paris la 21^{ème} conférence de Nations Unies sur les changements climatiques, si importante pour l'avenir de notre planète, je souhaite vous inviter à venir nombreux, ce 28 novembre, dans la cour du centre de loisirs des enfants de l'école, pour planter «un arbre pour le climat».

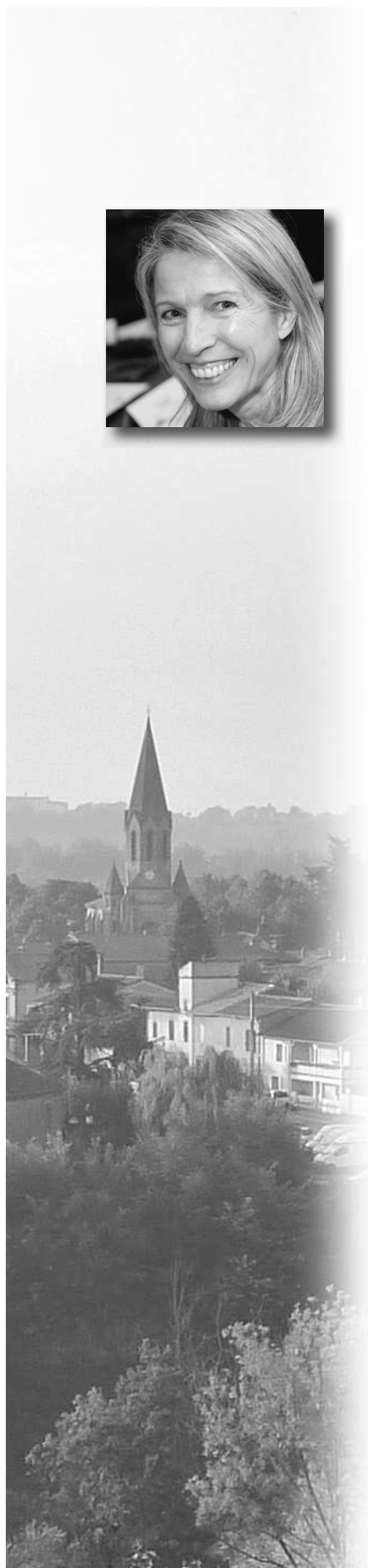
Cet acte symbolique, qui aura lieu dans des milliers d'autres communes en France, incarne notre espoir de préserver la planète pour les générations à venir.

Ce même jour, nous accueillerons un peu plus tôt dans la matinée tous les nouveaux bébés marssacois et leurs parents, pour la traditionnelle cérémonie «Un enfant, un arbre» que la municipalité organise tous les ans. Chaque enfant nouveau-né deviendra ce jour-là le parrain d'un arbre qui portera son nom et que nos agents planteront dans les espaces publics. En huit ans, c'est plus d'une centaine d'arbres que nous avons ainsi plantés sur la commune... contribution têtue que nous apportons, année après année, à la protection de la biodiversité indispensable à la survie de la planète.

Préserver l'avenir de nos enfants, c'est aussi continuer à économiser l'énergie. Le 10 novembre débiteront des tests d'extinction de l'éclairage public la nuit dans plusieurs communes de l'agglomération de l'albigeois. La municipalité de Marssac a décidé de s'associer à cette opération qui permettra de limiter notre consommation électrique, de réduire notre facture d'électricité, mais aussi d'agir sur la pollution lumineuse qui nuit gravement à la biodiversité. Nous reviendrons vers vous à mi-expérimentation pour vous tenir informés des premiers bilans de cette opération.

Bien à vous,

Anne-Marie Rosé





[sommaire]

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015	p 3, 10 & 11
Commémoration du 11 novembre	p 3
Un nom pour notre parc	p 3
Les travaux sur notre commune	p 4 & 5
Bienvenue à nos nouveaux arrivants	p 6
Une journée du Patrimoine réussie	p 7
Compte rendu du Conseil Municipal	p 8 à 10
Plan de déplacements urbains - concertation	p 12
Extinction de l'éclairage la nuit	p 12
Beau succès pour le Médiabus	p 13
Des nouvelles du CLAE	p 14
Un arbre pour le climat	p 15
Trail des castels	p 15
Une nouvelle saison pour le football marssacois	p 16
Concert de Noël	p 17
Soirée dansante du Marssac XV	p 17
Grand loto de l'école de rugby à XIII	p 18
Salsa à Marssac	p 18
La Clef des Champs recrute	p 19
Les cheyennais reprennent la piste... de la country	p 19
Numéros utiles	p 20
Wa-Jutsu : quel démarrage !	p 20
Bibliothèque «La vieille cantine»	p 21
Artistic Noël	p 21
Zumba party	p 22 & 23
Ambiance scandale fait danser Noël	p 23
Le repas de nos aînés	p 24

Précision

Marssac info, journal municipal d'information
Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé
Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page : P. Crépin
Tirage : 1 600 ex
Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé
Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47
Fax 05 63 53 10 15
accueil@marssac-sur-tarn.fr
www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
ou

Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr

LA DÉPÊCHE
DU MIDI

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :
pascal.crepin@wanadoo.fr

.....
Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un événement, une manifestation, des résultats...



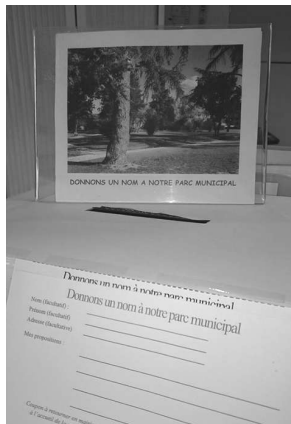
Elections régionales 6 et 13 décembre 2015

Deux dates à noter sur votre agenda pour ne pas oublier ce rendez-vous électoral et pour en informer votre entourage. Car, d'après un sondage récent, 35% des Français ignorent que des élections régionales vont avoir lieu en décembre !

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le mercredi 11 novembre à 12h au monument aux morts de Marssac. Cette cérémonie du souvenir sera suivie d'un vin d'honneur servi à la Mairie.



Donnons un nom à notre parc municipal

Plus que quelques jours...

Nous l'appelons jusqu'ici «petit parc», «parc municipal», «parc de la rue Tonimarié», «nouveau parc»... Il a été aménagé sur une parcelle de 3 700 m², en face de la mairie. Le site comptait, au départ, de nombreux arbres et arbustes mais d'importants travaux d'abattages, d'entretien et d'aménagement ont été nécessaires pour le mettre en valeur. Avec l'installation des nouveaux bancs, gageons que les marssacois vont définitivement adopter ce nouvel espace public auquel il est temps de donner un nom !

Vous êtes toutes et tous invités à donner votre avis en utilisant le coupon réponse ci dessous. Toutes les propositions seront collectées et présentées aux élus du conseil municipal. Le choix final fera l'objet d'un vote.

Donnons un nom à notre parc municipal

Nom (facultatif) : _____

Prénom (facultatif) : _____

Adresse (facultative) : _____

Mes propositions :



Coupon à retourner en mairie avant le 31 décembre 2015, en le remettant directement à l'accueil de la mairie ou en l'envoyant par mail (accueil@marssac-sur-tarn.fr) ou courrier postal.



Les travaux sur notre commune



Stationnement : une signalétique plus lisible

Afin de faciliter la rotation du stationnement devant les commerces, la commune a adopté des codes couleurs différents pour les places de parking : Blanc = stationnement illimité. Bleu = stationnement autorisé 1h30. Rouge = stationnement autorisé 15 minutes. Mais certains automobilistes évitaient ces places, interprétant à tort la couleur rouge comme une interdiction de se garer ! Afin de lever tout malentendu, la durée du stationnement autorisé a été aussi signalée sur la chaussée.



Travaux d'entretien sur les courts de tennis

C'est la société Euroquick, spécialisée dans l'entretien des tennis, qui est intervenue pour remettre en état une partie du sol du terrain de tennis municipal. Une journée de travail a été nécessaire pour les travaux de réagréage et de peinture.



Dojo : nouvelle porte renforcée

Les dégâts provoqués cet été au dojo par des actes de vandalisme nous ont obligés à changer la porte de sortie de secours, sur l'arrière du bâtiment. Les vitres ont fait place à des panneaux pleins, ce qui amènera, hélas, moins de lumière à l'intérieur, mais devrait éviter les bris de vitres répétés.

Saint Maury ; installation d'un chalet bois pour la buvette du stade

A peine installé, ce chalet de bois est déjà adopté par les joueurs et les spectateurs du stade Saint-Maury. Il est tout en pin et a été installé par nos agents en proximité des terrains de foot et de rugby.



Complexe omnisports

Les travaux pour la construction du complexe omnisports ont démarré rue Tonimarié, sur le terrain de l'ancienne usine à chaux, aujourd'hui propriété de la commune. C'est l'entreprise SLTP, dont le siège est à Gaillac, qui a ouvert le chantier pour des travaux de terrassements. Ceux-ci devraient durer jusqu'à mi-novembre.



Carrefour Place du Barry : travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Les deux passages piétons permettant la traversée de la départementale, au niveau des feux, ont été mis aux normes accessibilité. Des surbaissés ont été réalisés pour rendre les trottoirs plus accessibles. Des dalles podotactiles et des potelets haute visibilité ont été également installés.



Tél 05 63 55 40 47
www.marssac-sur-tarn.fr

Bienvenue à nos nouveaux arrivants

Plus de quatre-vingt personnes ont répondu présentes, le 25 septembre dernier, pour la première cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants organisée par la municipalité. « Bienvenue à Marssac, vous avez fait le bon choix ! », tels ont été les premiers mots de Madame le Maire qui les a accueillis en compagnie des élus ainsi que de madame Sala, responsable des services administratifs et de monsieur Jammes, responsable des services techniques. Un diaporama a été ensuite projeté pour leur permettre de prendre connaissance en détail des services municipaux et de la commune : son histoire, ses atouts au sein de la communauté d'agglomération de l'albigeois, son attractivité, ses nombreux équipements et services, sans oublier toutes les associations qui font la richesse du tissu social, ainsi que

les relais de quartier et les distributeurs du Marssac Info. Des informations ont aussi été données sur les déplacements et le traitement des déchets. Une présentation des plans du futur complexe omnisports a clôturé cette première partie de la soirée. Tout le monde s'est ensuite retrouvé pour discuter autour d'un buffet très convivial.

A leur départ, tous les participants se sont vus remettre un kit d'accueil complet, comprenant des documents d'information de la mairie et de la communauté d'agglomération de l'albigeois.



Une journée du Patrimoine réussie



Les portes de l'église étaient grandes ouvertes pour accueillir les visiteurs, venus nombreux, en cette 32^{ème} édition des journées européennes du patrimoine.

Des élus étaient présents pour leur faire découvrir les trésors discrets qu'elle renferme, notamment le tableau du Miracle des Roses entièrement restauré en 2013 et les fresques de Nicolas Greschny. Malgré ses quatre-vingt dix marches, la montée au clocher a connu, elle aussi, un beau succès.





- CONSEIL MUNICIPAL n°15/06 -
Compte rendu de séance
Du Mercredi 30 septembre 2015
Ouverture de séance à 19h15

L'an deux mille quinze et le trente septembre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CREPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint.
Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Elise FARGIER représentée par Anne-Marie ROSÉ,
Michel GASC représenté par Myriam DELARUE
Anne PIEROT représentée par Jean-Pierre CASSAGNES,
Jean-Pierre PUJOL représenté par Aline GARTNER,
Thierry STEFANON représenté par Pascal PECHARMAN.

Absentes excusées :
Fanny BOULZE, Jacqueline DEIDE-ROBERT, DESMAZES Morgane.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2015
Le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 Taxe sur la consommation finale d'électricité
- 2 Convention «plateforme Marchés publics»

Personnel

- 3 Remplacement de personnel administratif

Urbanisme

- 4 Dénomination de rue
- 5 Inscription du chemin de randonnée au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées

Questions diverses

Rajout d'une délibération autorisée par le Conseil Municipal :
6 Eclairage public – Approbation du test d'extinction programmée de l'éclairage public dans certaines zones de la commune

1 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

L'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, la TCFE sera calculée, pour les communes, en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur, à savoir : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50. Pour rappel le coefficient voté par la commune en 2014 = 7.

Jusqu'alors une indexation s'appliquait aux limites supérieures des coefficients multiplicateurs, ce qui pouvait contraindre les communes qui avaient opté pour la valeur maximale de délibérer chaque année. La loi de finances rectificatives prescrit que ce sont désormais les tarifs légaux de base de la taxe qui seront actualisés, en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation, hors tabac, établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013. La valeur de ces tarifs pour le calcul de la taxe à compter du 1er janvier 2016 s'établit comme suit :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères et les consommations autres que professionnelles.
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.

Suite à la commission Finances réunie le samedi 26 septembre, et en application de la loi de finances rectificatives pour 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un coefficient multiplicateur de 8,50 pour le calcul de la fraction communale de la TCFE, entendu que ce coefficient ne connaîtra plus de changement à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal à 18 voix pour, 2 contre,
- Vu les dispositions des articles L. 3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014
- Vu l'exposé ci-dessus,
- DECIDE que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8.5 à compter du 1er janvier 2016,
- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire.

2 - CONVENTION «PLATEFORME MARCHES PUBLICS»

L'association des Maires du Tarn met à disposition des communes une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics habilitée afin que les collectivités puissent faire leurs consultations en conformité avec le code des marchés publics.

L'application est garantie et mise à jour en conformité avec la réglementation.

Ce service fait l'objet d'une facturation établie au vu du nombre de marchés publiés par la collectivité sur une année calendaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vu le Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Décide de donner délégation à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition proposée par l'Association Des Maires (ADM).

3 - REMPLACEMENT DE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Elle sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil, entendu cet exposé,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

DIT qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense est inscrit au budget communal.

4 - DENOMINATION DE RUE : IMPASSE DE L'ENCLOS

Madame le Maire indique que quatre maisons ont été construites au fond d'une voie en impasse qui donne sur la Rue Saint-Orens. Le chantier étant terminé il convient de nommer la voie et de procéder à la numérotation des nouvelles habitations. Elle propose de dénommer cette voie 'l'impasse de l'enclos' en référence à l'appellation ancienne du lieu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré : à l'unanimité

- VALIDE la dénomination « Impasse de l'enclos » pour la rue desservant les 4 maisons ;
- VALIDE la numérotation telle que figurant sur le plan en annexe.

5 - INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE: SENTIER «LE CHEMIN DE DOMINIQUE» TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment :

- L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983.
- La décision du Conseil Général du Tarn de mettre en œuvre un Plan Départemental de la Randonnée et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,
- Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

Le Conseil Municipal de Marssac-sur-Tarn est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le sentier de Marssac-sur-Tarn tels que définis par les documents ci-joints (documents comprenant le tracé du sentier sur fond de carte IGN ainsi que la nature des voies empruntées).

Il est précisé que cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré : à l'unanimité

- EMET un avis favorable sur l'inscription au plan des voies protégées sur la carte,

Et

- APPROUVE l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

6 - ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU TEST D'EXTINCTION PROGRAMMEE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

(RUES SAINT EXUPERY, SALVADOR DALI, VINCENT VAN GOGH, PABLO PICASSO, ROMAIN ROLLAND, LAENNEC, DU CLOS PROVENCAL, DES MIMOSAS, DES CAMELIAS, DES ROSIERS ET DES LILAS, L'IMPASSE P. ET M. CURIE, LES CHEMINS DE TOURSEILLE, DE LAVERGNE, L'IMPASSE DE LA TANCADÉ ET L'IMPASSE DE TOURSEILLE)

Le contexte :

En 2010, la compétence éclairage public a été transférée à la communauté d'agglomération de l'albigeois. Le parc éclairage public communautaire compte 16 000 points lumineux répartis sur le territoire de l'agglomération (dont 842 points sur la commune de Marssac sur Tarn).

Ce parc est composé de luminaires de technologies variées :



- Lampes vapeur de sodium haute pression,
- Lampes iode métalliques
- Lampes halogènes
- LED (diodes électroluminescentes)
- Lampes à vapeur de mercure (450 points à éradiquer sur la commune)

Sur l'année 2015, le montant des investissements communautaires (travaux neufs) est égal au montant budgété pour le paiement de la facture énergétique : environ 1 000 000 €

La facture annuelle d'électricité sur la commune de Marssac pour le poste éclairage public représente plus de 50 000€ par an (autant que le budget annuel d'investissement éclairage public prévu pour la commune).

La démarche envisagée :

A consommation constante la facture énergétique ne cesse d'augmenter. La démarche d'extinction s'inscrit dans une logique de sobriété (associer un service rendu aux besoins réels de l'utilisateur) afin de préserver notre capacité à investir. Il s'agit d'éclairer de manière plus rationnelle à l'endroit et au moment les plus opportuns.

Les installations envisagées dans les zones test sont des installations comportant des luminaires vétustes énergivores dans des zones pavillonnaires.

Après vérification de la faisabilité technique par le service éclairage public, l'extinction serait programmée de 23h30 à 5h30 pour les voies suivantes :

- Rue Saint Exupéry
- Rue Salvador Dali, rue Vincent Van Gogh et rue Pablo Picasso
- Rue du Clos Provençal
- Rue des Mimosas, rue des Camélias, rue des Rosiers et rue des Lilas
- Rue Romain Rolland, rue Laennec et impasse P. et M. Curie
- Chemin de Tourseilles, chemin de Lavergne, impasse de la Tancade et impasse de Tourseilles

Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver les zones concernées par le test d'extinction de l'éclairage public sur une plage horaire de 23h30 à 5h30.

Le conseil municipal,

Entendu le présent exposé ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les zones concernées par le test d'extinction de l'éclairage public sur une plage horaire de 23h30 à 5h30.

La séance est levée à 20 h 35

Elections régionales de décembre 2015



Quand ont-elles lieu ?

Elles auront lieu les dimanches 6 décembre et 13 décembre.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits

civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Ce scrutin n'est pas ouvert aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne.

Comment sont constituées les listes ?

Les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales : il y a donc, dans chaque liste menée par un candidat tête de liste régionale, autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Cela permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale. Le nombre de candidats par sections départementales est déterminé en fonction de la population de chaque département à la représentation proportionnelle. À ce nombre, sont ajoutés, pour chaque section, deux candidats. Les listes doivent par ailleurs respecter l'obligation de parité.

Quel est le mode de scrutin ?

Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés, soit la majorité absolue, elle remporte le quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne à toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour. Seules les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir. Elles peuvent par ailleurs fusionner entre les deux tours avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

Quelle est la durée du mandat des conseillers régionaux ?

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans. Leur mandat prendra fin en 2021.

La nouvelle région «Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées»

La nouvelle région «Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées» couvre 13 départements : Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn et Garonne, Lot, Aveyron, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées orientales, Aude, Hérault, Lozère et Gard soit une surface de 72 700 km². A elle seule elle représente 13% du territoire métropolitain et est plus vaste que 13 des 28 pays de l'Union européenne.

Sa capitale régionale, désignée le 31 juillet 2015 en conseil des ministres, est Toulouse. Ce choix est provisoire. Il devra être confirmé avant le 1^{er} juillet 2016 par les nouveaux élus du conseil régional. De la même façon, ceux-ci devront décider, avant cette date, si l'appellation «Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées» doit être maintenue ou non.

La région Midi-Pyrénées comptait jusqu'à présent 91 conseillers régionaux, la région Languedoc Roussillon 67. Le conseil régional «Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées» en comptera 158 (91 + 67).



**Vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter ?
Votez par procuration !** Tous renseignements en Mairie ou sur : www.servicepublic.fr

Les compétences des régions



Les nouvelles régions auront compétence sur :

- le développement économique : la loi NOTRe renforce le rôle des régions dans ce domaine, notamment auprès des PME et des entreprises de taille intermédiaires. Les régions devront élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

- l'aménagement du territoire : les régions devront rédiger un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

- la formation professionnelle avec notamment l'apprentissage et l'alternance.

- la gestion des lycées.

- les transports, y compris ceux scolaires (mais qui pourront être re-délegués aux conseils départementaux). Cela concerne les transports interurbains par cars, les gares routières et les transports ferroviaires en TER.

- les ports. Là aussi, les régions auront le choix de laisser cette compétence aux départements.

Les régions partageront également avec les départements des compétences dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme, des langues régionales et de l'éducation populaire.

Sources :
www.vie-publique.fr
www.interieur.gouv.fr
www.gouvernement.fr



Le plan de déplacements urbains, qu'est-ce que c'est ?



Le plan de déplacements urbains (PDU) définit pour les 10 années à venir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans toute la communauté d'agglomération de l'albigeois. Ce plan vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes

doux comme le vélo ou la marche à pied. Il prend en compte plusieurs enjeux transversaux : la protection de l'environnement, l'intégration entre politiques urbaines et de mobilités, l'accessibilité des transports ou encore la sécurité des déplacements. Au-delà de la planification, le PDU est un outil de programmation car il hiérarchise et prévoit le financement de ses actions.

Le Plan de déplacements urbains de l'agglomération, ça m'intéresse et je donne mon avis !

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est engagée en 2010 dans l'élaboration de son plan de déplacements urbains.

Dans le cadre de ce plan, une grande enquête déplacements ménages a été menée auprès des habitants des 17 communes de l'agglomération. Les services de l'Etat et tous les partenaires impliqués en matière de déplacements ont été également consultés. Les éléments recueillis ont permis de réaliser un état des lieux et un diagnostic exhaustif de la mobilité sur l'agglomération. Une synthèse est consultable sur le site internet de l'agglomération.

Ces éléments de diagnostic, leur analyse et leur organisation ont permis dans un deuxième temps de définir un projet global d'organisation équilibrée des déplacements sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Afin de présenter et de partager le projet du futur PDU, l'Agglomération ouvre maintenant une consultation de la population via son site internet et invite ceux qui le souhaitent à participer à des ateliers de concertation organisés sur trois secteurs géographiques.

La consultation sur le site sera ouverte à partir du 9 novembre. Elle devrait durer jusqu'à fin décembre. Les ateliers se dérouleront pendant la première quinzaine de décembre. Ceux qui souhaitent y participer doivent s'inscrire au préalable auprès des services de l'agglomération.

Toutes informations sur le site de l'agglomération (www.grand-albigeois.fr) ou par téléphone au 05 63 76 06 06.



A partir du 10 novembre, extinction de l'éclairage la nuit dans 6 zones tests de la commune

Afin de diminuer la consommation électrique et la facture énergétique, **l'éclairage public sera éteint la nuit, entre 23h30 à 5h30 du matin, dans six zones tests de la commune.** Ces zones tests concernent les rues Saint-Exupéry, Salvador Dali, Vincent Van Gogh, Pablo Picasso, Romain Rolland, Laennec, du Clos Provençal, des Mimosas, des Camélias, des Rosiers, des Lilas ainsi que les chemins de Tourseille et de Lavergne et les impasses Pierre et Marie Curie, de la Tancade et de Tourseille, soit 139 points lumineux en tout. (cf compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre – page 9).

Marssac n'est pas la seule commune à adopter cette mesure, treize autres communes de l'agglomération font de même et à terme ce sont toutes les communes du territoire qui devraient l'appliquer. Le Séquestre a, pour sa part, d'ores et déjà décidé l'extinction de l'éclairage la nuit dans toutes ses rues. Dans toutes les communes, les habitants des quartiers concernés ont été invités à participer à une réunion d'information co-organisée par la communauté d'agglomération et les communes, fin octobre, à Albi.

Cette expérimentation est fixée pour une durée de un an afin d'en tirer des conclusions significatives. Conclusions à partir desquelles le Conseil Municipal décidera, ou non, de son éventuelle extension à d'autres quartiers de Marssac.



Beau succès pour la première halte du Médiabus à Marssac

C'est le mardi 6 octobre que le Médiabus de la communauté de l'agglomération de l'albigeois a fait sa première halte à Marssac. Une halte bienvenue puisque de nombreux marssacois, adultes et enfants, se sont présentés entre 15h30 et 17h30 pour découvrir les très nombreux livres, revues, magazines, CD, DVD et jeux mis à disposition dans cette médiathèque ambulante. A noter : il est possible de tout consulter sur place gratuitement. Pour les prêts il faut prendre une carte d'inscription. Il en coûte 10 euros par an et par personne. La carte est par contre gratuite pour les enfants, les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants et les titulaires de la CMU. Elle est valable dans toutes les médiathèques de l'agglomération (Albi, Saint-Juéry et Lescure).

Grâce à sa plateforme élévatrice, le Médiabus est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Erratum : une erreur s'est glissée dans l'édition du Marssac info d'octobre. **Ce n'est pas tous les jeudis mais tous les mardis (hors vacances scolaires), que le Médiabus fait halte à Marssac.** La même erreur s'est retrouvée dans les documents du kit d'accueil remis aux nouveaux arrivants ce 25 septembre. Nous présentons nos excuses à tous ceux qui ont pu pâtir de cet incident.



Les amoureux des livres peuvent aussi pousser la porte de la bibliothèque associative de Marssac

Peut-être ne la connaissez-vous pas encore ? Elle est gérée par l'association «La vieille cantine» et se situe rue de la mairie. Elle est ouverte le mercredi et le vendredi de 15h à 17h30 et le 1er samedi du mois de 9h30 à 11h30. La cotisation est modique (6 € par an) et vous pourrez accéder à un très large choix de livres, tant pour adultes que pour enfants. On peut aussi y trouver des livres à gros caractères.

Un service de portage de livres à domicile est également proposé.

Tous renseignements en téléphonant au 05 63 53 12 11 ou par mail (marssacbiblio@laposte.net).



L'Atelier Journalisme du CLAE vous informe

Des nouvelles du CLAE

Ca y est, le CLAE a fait sa rentrée avec de nouvelles animatrices et de nouvelles activités !

Il y a notamment un atelier musique avec Olivia, Cécile et Jennifer accompagnent les petits autour d'ateliers de dessins, coloriages, découpages, bricolage et modelage.

La 1^{ère} session de TAP/NAP (Nouvelles activités pédagogiques) mise en place dans le cadre des mesures scolaires s'est terminée avec panache avec une démonstration de danse tahitienne mais aussi de nouveaux sports comme le kin ball, le ping pong ainsi que la fabrication de divers pains avec un boulanger très sympathique....

La 2^{ème} session de TAP/NAP va démarrer elle aussi avec des nouveautés comme le rugby, les arts plastiques, la culture orientale, la zumba... etc

Que de belles surprises en perspective.

Bref, un programme varié et attractif pour tous les enfants.

Rendez-vous important pour la fin de l'année avec la fête de Noël et son repas festif et bien sûr l'inévitable BOUM de Noël au CLAE du soir ! Venez nombreux à ce rendez-vous !

Au prochain numéro : nous vous donnerons d'autres informations à venir sur le programme du CLAE.

L'Atelier Journalisme du CLAE



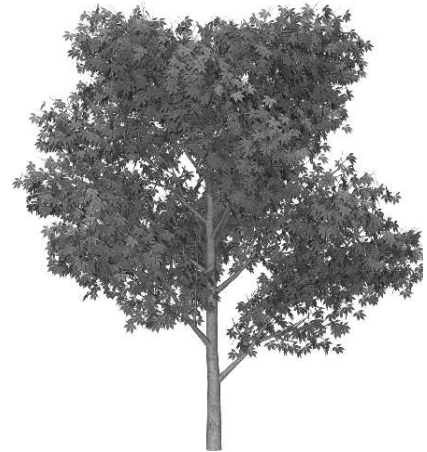
Un arbre pour le climat

Samedi 28 novembre, plantons ensemble «un arbre pour le climat»

La municipalité donne rendez-vous à tous les marssacois **ce samedi 28 novembre à 11h30 à la Maison des associations et des loisirs, rue de la gare**, pour participer à l'opération « Un arbre pour le climat ».

Cette opération a été lancée dans toute la France conjointement par la Ligue de Protection pour les

Oiseaux (LPO), la Fondation Yves-Rocher-Institut de France, l'Association des maires de France et les Eco Maires. Elle symbolise la mobilisation de toutes les communes et de tous les citoyens pour envoyer un message fort vers les états participant à la 21^{ème} conférence pour le climat organisée à Paris afin qu'ils parviennent à un accord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui dérèglent le climat.



Trail des castels

L'association RIVES DU TARN RUNNING a encore innové ce samedi 19 septembre en proposant un trail nocturne. C'est ainsi que la cinquième édition a été lancée dès 19h avec la randonnée de 12 kms rassemblant une quarantaine de dossards et dès 20h à la lueur des lampes frontales les 169 traileurs se sont élancés à l'assaut des côteaux marssacois avec un passage inédit et historique à la Tour de Castelnau de Lévis. Les départs donnés au djembé sous la direction de Stéphane Leveaux, sur le trail des barriques, Grégory Causse du team Endurance shop ressort vainqueur en 55 minutes, devançant Jérôme Poujol du Crossfit nature lozère et Laurent Puyal qui termine sur la dernière marche du podium.



Nous avons pu noter la belle performance de notre poulain Tom Astruc qui accède à une 15^{ème} place en 1h09. Côté féminin, Malgwen Flacher termine 22^{ème} en 1h14. Sur le trail des Castels, c'est encore le team Endurance shop qui s'impose avec la victoire de Nicolas Durand en 1h39 suivi de Benoit Sentost du team AFUM Auterive et de Jerome Soubié de Jullian Running club. Anne Vaudoisey Joly de l'Usca Lescure l'emporte en 2h07. L'association Rives du Tarn Running tient à remercier tous ses partenaires et c'est grâce à cette collaboration que le trail des Castels est une réussite partagée.

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2016 pour une nouvelle édition pleine de surprises et les bénévoles vont désormais se consacrer à la préparation de la balade des Lucioles, une randonnée de 10 kms dans la campagne lagravoise, qui aura lieu en mars 2016.





Une nouvelle saison passionnante démarre pour le football marssacois !

qui dynamisent la vie associative à Marssac. Comme tous les ans nous organisons un loto, précédé de la vente de calendriers, qui permet de financer certaines activités de l'école de football. Cet événement se déroulera le dimanche 29 novembre 2015. Le matin, les enfants de l'école de football encadrés



La saison 2014-2015 restera gravée dans les mémoires tant les jeunes et les seniors se sont illustrés dans les différentes compétitions. Deux événements historiques auront marqué les esprits : un 7ème tour de Coupe de France pour les seniors disputé face à une équipe professionnelle de Ligue 2 et l'accession au niveau régional pour les jeunes de moins de 15 ans. Alors s'il sera difficile de renouveler de tels exploits tous les ans, les objectifs de performance et de formation des jeunes restent intacts. Le club reste en effet plus que jamais attaché à des valeurs sportives, éducatives et associatives et accueille plus de 300 licenciés avec une politique volontaire d'apprentis-



sage et d'excellence dans un esprit de convivialité et de plaisir partagé.

La saison 2015-2016 a démarré progressivement depuis fin août pour les différentes catégories : une saison sportive de formation pour certains, de confirmation pour d'autres, il y en aura pour tous les goûts, toutes les envies ! Venez nombreux sur les différents terrains encourager et soutenir les équipes marssacoises !

La vie du Club, ce sont également des manifestations

par leurs éducateurs viendront à votre rencontre pour vous proposer le calendrier du Club. L'après-midi à partir de 15h le loto organisé à la salle municipale de Marssac vous permettra de gagner de nombreux lots dans une ambiance conviviale. Venez nombreux ! Pour suivre l'actualité du football marssacois, entrer



en contact avec les responsables de l'association ou de l'école de foot, consultez notre site internet : www.mrsrdt.fr



Concert de Noël : réservez votre soirée

Le traditionnel concert de Noël organisé par la municipalité aura lieu en l'église Saint-Orens le **12 décembre à 20h30**. Trois chorales tarnaises seront au rendez-vous : la chorale de Marssac, Mélodie'n Sol, celle de Cadalen, Caden'sol et celle de Massaguel, Chanterelle

Cette manifestation, rappelons-le, est gratuite.
Programme complet dans le prochain numéro de Décembre de votre Marssac Info.

Rugby à XV

«Les Oursons» vous invitent à participer au repas, soirée dansante/ karaoké organisé en soutien à leur école de rugby.

Venez nombreux

Pour motiver les enfants et donner un essor supplémentaire à cette école de Rugby "LES OURSONS", nous vous proposons un repas soirée Dansante/ Karaoké le 28 Novembre 2015 à la Salle des Fêtes de FLORENTIN, avec un Menu spécial enfants.



**Le SAMEDI 28 NOV.
2015
à 20h, salle des fêtes
de FLORENTIN**

REPAS SOIREE

Soirée Dansante et Karaoké
Animée par KARALIVE

Kara'live

**REPAS & SOIREE
14€**

Menu :

*Kir / Bœuf Pommes
de Terre / Tarte / Vin
/ Café*

Menu spécial enfant

Réservation et Inscription

Avant le 23.11.2015



NOM Prénom :

Adultes : x 14€ = €

Enfant : x 6€ = €

Total
..... €

Règlement à l'ordre de l'École de Rugby du Marssac XV

Sandra MOUYSSSET – 06.64.92.61.50
15 route de Graulhet – 81150 MARSSAC
Stade Saint Maury (Marssac)



Marssac Rugby XIII

Le samedi 17 octobre dernier, l'école de rugby de Marssac XIII était présente au match international «FRANCE vs IRLANDE» qui a vu la victoire de la FRANCE sur le score de 31 à 14. Les enfants étaient très fiers de défilier, avec toutes les écoles de rugby présentes dans l'enceinte du stadium avant le match.

Auparavant, les jeunes marssacois ont participé au tournoi national organisé par le Comité du Tarn XIII avec plus de 700 participants. Ils ont pu rencontrer des écoles telles que Lézignan, Villeneuve, Toulouse et Castres Olympique (invité). 2 victoire sur 3 rencontres pour nos premiers pas et 3 sur 3 pour nos poussins qui ont réalisé un énorme tournoi. Bravo à tous. Excellente journée de rugby à XIII où parents et enfants étaient ravis.

L'école de rugby vous donne également rendez-vous le dimanche 15 novembre prochain, à 15h00, pour



un grand loto à la salle municipale de Marssac. De nombreux lots: jambons, lots de viande, cabas garnis, canard gras etc... Réservez dès à présent votre après-midi, venez nombreux. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Claude au 06 69 56 50 17

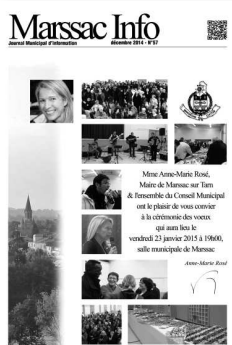


MARSSAC
DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015
salle municipale à 15h00

Grand loto de l'école de rugby à XIII
Nombreux lots: Jambons, lots de viande, bons d'achats, canards gras, cabas garnis, etc.

Votre article dans le prochain Marssac info de décembre

Attention, la date limite de réception
des articles a changé.



**Article à envoyer
avant le
15 novembre
2015**

**Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG**

Le tout à : pascal.crepin@wanadoo.fr

Salsa à Marssac

L'association «Sabor a mi» vous propose cette année des cours de salsa et de bachata.

Cuba et la République Dominicaine s'invitent à Marssac !

Oscar, professeur diplômé de l'École Nationale des Arts de Santiago de Cuba, sera là pour vous livrer tout son savoir dans la bonne humeur et la convivialité.

Lundi 19h : bachata
19h : salsa débutant

Mardi 20h : salsa débutant
20h : salsa intermédiaire

contact 0642870137
email oky.delis@yahoo.fr



La Clef des Champs recrute

INTITULE DU POSTE

animateur (H/F) de CLAE/ centre de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2016

DESCRIPTION DU POSTE

- vous assurerez l'animation, durant les temps périscolaires, extrascolaires et des nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP/NAP) : conception, proposition et mise en place de projets d'activités auprès d'un public «enfance» en cohérence avec le projet pédagogique du site – relations avec les familles, en lien avec les directeurs des centres de loisirs - Vous veillerez au respect de la législation, des règles de sécurité et d'hygiène.

CARACTERISTIQUES DU POSTE

- type de contrat : contrat de travail à durée déterminée à temps partiel (1 131 heures annuelles), (cf Convention Collective de l'Animation) groupe B, indice 255
- vous serez amené à vous déplacer et à intervenir, sur les différents sites gérés par l'association CLE DES CHAMPS (Marssac, Terssac, Lagrave et Florentin).

QUALIFICATION-COMPETENCES ATTENDUES

- être titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation (BAAPAT ou BPJEPS) et/ou du sport
- expérience similaire et significative dans l'animation de groupe d'enfants
- bonne connaissance du projet éducatif de l'association CLE DES CHAMPS
- bon niveau rédactionnel, sens de l'organisation, de la rigueur et de la communication
- aptitude au travail en équipe
- permis de conduire indispensable
- capacité à s'informer et à se former
- maîtrise de techniques spécifiques dans le domaine culturel ou sportif

DEPOT DES CANDIDATURES

- candidature (lettre de motivation et CV) de préférence avant le 1^{er} novembre 2015 sous enveloppe, à l'attention de Mme la Présidente de l'association, et envoyée/déposée au bureau de l'association, **19 rue de la mairie, 81 150 Lagrave ou par mail lacle.deschamps.direction@orange.fr**
- les entretiens auront lieu deuxième quinzaine de novembre

Les cheyen' reprennent la piste... de la country

Après 11 ans d'existence, l'association CHEYEN' COUNTRY a donné le top départ d'une nouvelle saison de danse country le mardi 22 Septembre à la salle des fêtes de Marssac.

Tous les adhérents du club CHEYEN'COUNTRY se retrouvent sur la piste de danse chaque mardi soir dans la joie et la bonne humeur.

- Les débutants à 19h30,
- Les plus aguerris (2^{ème} année, intermédiaires, novices) à partir de 19h45 et pour 2 heures.
Dès l'arrivée, notre animatrice, Yveline VINCENT accompagne chaque participant et lui fait découvrir les pas et les nombreuses chorégraphies en les «décortiquant» afin que chacun puisse évoluer rapidement. Il s'agit d'une activité physique saine et conviviale qui permet à chacun de garder la forme tout au long de l'année. Les clés de la réussite : écoute et persévérance.

Deux conseils très simples :

Pour les nouveaux : quand on ne sait pas, on demande,
Et pour les anciens : quand on sait, on partage.

En appliquant ces deux principes, les progrès sont rapides.

Après ces premières semaines de cours, un repas d'accueil (auberge espagnole) rassemblant les adhérents ainsi que leurs familles et amis est programmé le dimanche 6 décembre prochain, dans la salle des fêtes de Marssac.

Cette journée est destinée à faire plus ample connaissance en partageant un repas concocté par nos SUPER CHEFS tout en dansant la country tous ensemble :
Pour tout savoir sur notre association, consultez notre site (<http://cheyencountry.e-monsite.com>) et retrouvez photos, chorégraphies, agenda, etc...

Vous pouvez également laisser un petit mot sur notre livre d'or.

A très bientôt.

La présidente, Nelly BRESSON.



Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24		
Drogues Info Service	0800 23 13 13		

Wa-Jutsu : quel démarrage !

Les membres du tout nouveau club de Wa-Jutsu n'ont pas attendu la rentrée pour se mettre en action. Dès le 23 août, ils étaient là pour offrir aux enfants de la Clé des Champs une initiation à leur art martial. Onze enfants s'y sont essayés pendant 1h30, alternant échauffements et techniques ludiques. Un franc succès pour ces petits pratiquants en herbe !



La rentrée officielle a eu lieu le mardi 8 septembre avec la reprise des cours. De nouvelles têtes sont venues grossir les rangs pour une reprise en douceur. Cette rentrée avait une saveur toute particulière pour Muriel, qui s'est vue remettre la ceinture marron pour tout son travail des derniers mois, notamment lors du stage d'été. Toutes nos félicitations à elle !



Le club ne s'est pas arrêté en si bon chemin ; le samedi suivant, il a participé avec ses «clubs-frères» de Terssac et Lagrave au Vitalsport Décathlon, au travers d'un stand de présentation, mais aussi de démonstrations et d'initiations pour le public.

Le dimanche, il répondait présent pour la Fête des Associations de Terssac et pour le Forum des Associations de Lagrave!



La remise en forme cette année aura été décidément très efficace...

A bientôt sur nos tatamis... ou à proximité !

Nous vous rappelons que les inscriptions peuvent être faites à n'importe quel moment de l'année, avec toujours 2 cours d'essai gratuits. Plus d'infos, plus de photos sur www.jujutsu-traditionnel-81.fr

La Vieille Cantine

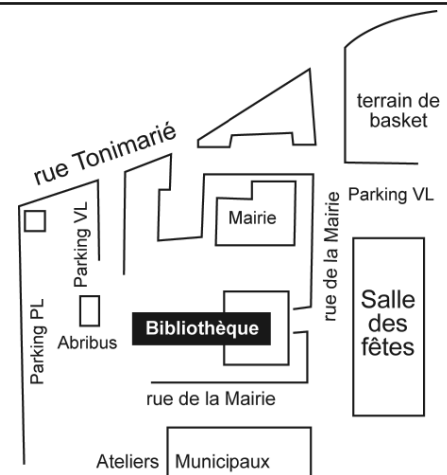
Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30
le vendredi de 15h00 à 17h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

+ de 12 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



Les nouveautés

Policiers

La forge des mensonges
Juste pour le plaisir

Toutes les vagues de l'océan

Daniel Pages

Mercedes
Deambrosis

Victor Del Arbol

Ville rose sang
Malefico

Romans

La trilogie du clan de Mallaig
Une vraie famille

Stéphane Furlan
Donato Carrisi

Diane Lacombe
Valentin Musso

Un grand rendez-vous !
Le dimanche 22 novembre
pour «Artistic Noël».

«LA VIEILLE CANTINE» organise cette manifestation. Pensez à vos cadeaux de fin d'année ! Un vaste choix vous est proposé par nos nombreux exposants. Editeur, loisirs créatifs, bibelots, instruments de musique, peinture sur porcelaine, broderie, bijoux, miel, bonbons... Et bien d'autres merveilles ! Venez nombreux !

Les exposants peuvent nous contacter au 06.15.51.22.37 ou par mail : kervoel.z@gmail.com

Artistic

2015

22 novembre

9h00 - 18h00

Salle des fêtes
de

MARSSAC

Organisé par la Bibliothèque "La vieille Cantine"

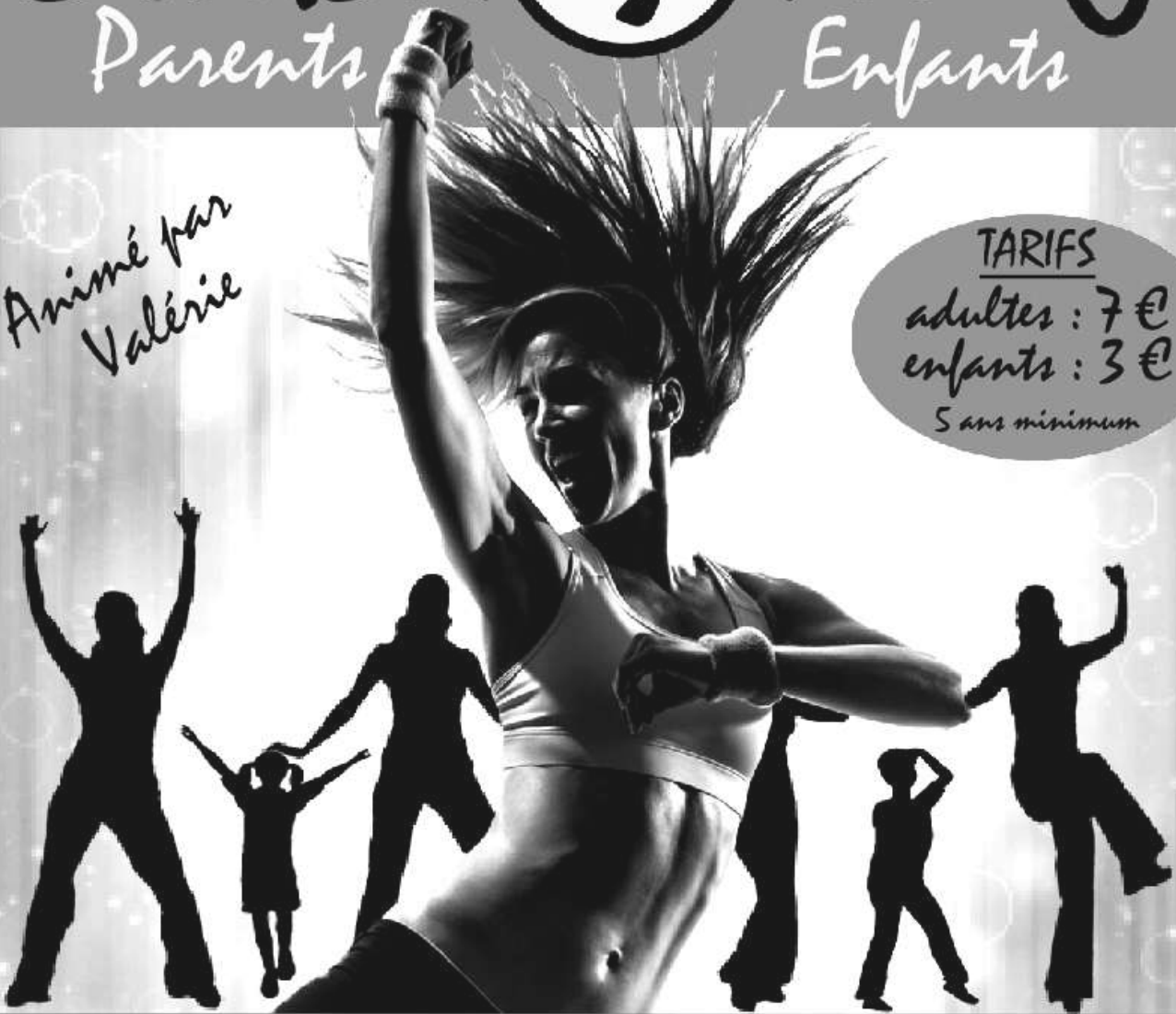


ZUMBA PARTY

Parents Enfants

Animé par
Valérie

TARIFS
adultes : 7 €
enfants : 3 €
5 ans minimum



SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015

Salle des Fêtes de Marssac

14h30 à 16h30

Goûter offert
Animations enfants

Contact : Christel Fraisse, Présidente des Amis de l'Ecole : 05 63 53 29 78

Organisé par les associations marssacoises : Temps Danse et Les Amis de l'Ecole

Çà va «Zumber !» avec les Amis de l'école et Temps Danse

Face au succès de cette manifestation l'an passé, celle-ci est reconduite, Salle Municipale de MARSSAC, toujours animée par Valérie (affiche jointe).

Quelques précisions concernant le déroulement de cet après-midi festif et sportif ; prévu **le samedi 14 novembre 2015 à partir de 14h30** (horaires à titre indicatif) :

- De 14h30 à 15h30 : cours de Zumba adultes seuls. Les enfants présents seront encadrés dans une salle annexe par les Amis de l'école avec des ateliers jeux à leur disposition,
- 15h30-16h : les enfants auront droit à un cours «rien que pour eux» sur des chorégraphies mises en place spécialement en considération du jeune public ; par Valérie,
- 16h-16h30 : zumba mixte « adultes/enfants ».

La manifestation est ouverte aux enfants à partir de

6 ans pour leur permettre de pouvoir profiter pleinement de l'activité proposée. Ils demeurent sous l'entière responsabilité des parents.

Une participation financière sera demandée aux participants (7€/adulte et 3€/enfant). Un goûter de clôture est offert pour permettre à chacun de partager ce moment de détente et de convivialité en famille.

Un autre après-midi de ce type vous sera proposé au printemps, avec dans l'intervalle **le traditionnel loto de l'école le 30 janvier 2016** (à réserver d'ores et déjà sur vos tablettes !).

Nous espérons vous retrouver nombreux à l'occasion de cette manifestation !

Les associations «Temps Danse» et «Les Amis de l'école»



LOTO – MARSSAC

14 H 30

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015

BRASSERIE LE COUP D'ENVOI

Spécial Gras

En partenariat avec

ALBI FOIE GRAS



Ambiance scandale fait danser Noël

Ambiance Scandale vous donne rendez-vous à la **salle des fêtes de Marssac sur Tarn, le samedi 5 décembre, à 20h** (ouverture des portes à 19h30) pour son «Buffet spectacle de Noël».

Tarifs :
5€ par personne
Gratuit pour les moins de 5 ans

Pour la deuxième année consécutive, venez découvrir le premier spectacle de la saison. Un petit aperçu des trois premiers mois de nos scandaleux élèves !

Comme chaque année, LOTO organisé par l'association **AMBIANCE SCANDALE** de Marssac/Tarn

Venez nombreux jouer et passer une bonne après-midi en notre compagnie. N'oubliez pas vos jetons !

Invitation

Samedi 16 Janvier 2016 à partir de 12h

∞ Le Repas de nos Aînés ∞



A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés qui aura lieu le samedi 16 janvier à 12h00 à la salle polyvalente de Marszac.

Ce moment festif et dansant est pris entièrement en charge par la Mairie. Il s'adresse aux personnes de la commune de 70 ans (au 31/12/2015) et plus, ainsi qu'à leur conjoint.

S'inscrire est obligatoire :vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.



Bulletin d'Inscription

à compléter et retourner
à la Mairie avant le
22/12/2015*

Monsieur

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Madame

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Adresse -----

Téléphone -----

*** Nombre de places limitées par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.**
*** En cas de difficulté pour vous déplacer, merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47**
*** Pas d'inscription par téléphone.**

Je m'inscris au repas des aînés du 16 janvier 2016

Signature